

Vol. 62

Lévis — Juillet-Août-Septembre 1956

No 3

N° 695

**LE BULLETIN**  
DES  
**RECHERCHES HISTORIQUES**

O notre Histoire, écrin de perles ignorées  
Je baise avec amour tes pages vénérées



DIRECTEUR  
**ANTOINE ROY**

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe  
• Ministère des Postes, Ottawa.

# LE BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

Prix de l'abonnement: \$3.00 par année.

DIRECTION ET ADMINISTRATION

2050, Saint-Cyrille Ouest,

QUÉBEC.

---

---

## SOMMAIRE

Juillet-Août-Septembre

1956

	<i>Pages</i>
JACQUES ROUSSEAU. — L'identité de l'établissement d'Hévreuil (Haverill) .....	123
CLAUDE DE BONNAULT. — Généalogie de la famille de Saint-Ours. Dauphiné et Canada. Corrections et Additions .....	125
FERNAND OUELLET. — La mentalité et l'outillage économique de l'habitant canadien (1760). A propos d'un document sur l'encan .....	131
DOCTEUR SYLVIO LEBLOND. — Le meurtre de Pierre Dion .....	141
R. P. LEON POULIOT, s.j. — Un conflit ouvrier au Canal de Beauharnois en 1843 .....	149
GERARD MORISSET. — Louis-Nicolas Gaudin dit Lapoterie .....	157
GERARD MARTIN. — La Chronique du Bibliothécaire .....	159
JEAN-JACQUES LEFEBVRE. — Famille Fauteux .....	163

BULLETIN  
DES  
RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. 62

Lévis — Juillet-Août-Septembre 1956

No 3

L'identité de l'établissement d'Hévreuil  
(Haverill)

Par JACQUES ROUSSEAU, M.S.R.C.

*Jardin Botanique  
de Montréal*

UNE carte de Bellin<sup>1</sup> de 1744 situe un hameau du nom d'*Hévreuil* trente-cinq lieues au sud du lac Saint-Pierre. L'établissement se trouvait près de la source de la rivière Connecticut, dans les parages de la ville actuelle de St. Johnsbury, sur la frontière du Vermont et du New-Hampshire. Un nom bien français en Nouvelle-Angleterre, voilà de quoi étonner.<sup>2</sup>

Lors de la publication de la carte de Bellin, il y avait déjà plus d'un demi-siècle que la région relevait de l'administration anglaise. Dans le même territoire, se trouvaient Wells, Deerfield et d'autres villages, qui connurent les razzias périodiques des Indiens alliés des français. Plusieurs captifs ramenés de ces expéditions firent souche au Canada français. Ainsi, mon ancêtre Marie-Anne Hard, enlevée à Chitto (ou Chito), Nouvelle-Angleterre, en 1692, à l'âge de onze ans, adoptée ensuite par un colon de Ville-Marie, et qui épouse Sébastien Cholet en 1705. Également une autre ancêtre, Marie Storer, de Wells, Maine, prise en 1703, à l'âge de dix-huit ans; rachetée par les Français, elle épouse en 1708 Jean Gauthier dit St-Germain, résident de Boucherville. Une compagne de Mary Storer, Esther Wheelright, demeura chez les Ursulines et en devint même supérieure.

Parmi les villages exposés aux incursions de la Nouvelle-France, se trouvait celui d'Haverill, qui, en 1697, a été l'objet d'une de ces tragé-

<sup>1</sup> Bellin, N. Carte de la partie septentrionale de la Nouvelle-France ou Canada. Dédiée à Monseigneur le comte de Maurepas, 1744.

<sup>2</sup> Et l'on comprend que ce nom ait paru étrange à l'amateur d'histoire de la Nouvelle-Angleterre qui m'a posé ce problème toponymique.

dies de frontière: "In 1697 came the tragedy of Haverill, forty of its inhabitants being killed or captured, and the episode of the intrepid Hannah Dustin, who, on being taken prisoner and told that on the morning she must run the gauntlet naked, arose at dead of night and with the help of another woman and a lad tomahawked twelve of her sleeping captors, men and women, scalped them all and returned in triumph to Haverhill with her grisly trophy."<sup>3</sup>

Le nom Haverill, prononcé par un anglophone et relevé par un Français non initié à la phonétique anglaise, doit se transcrire Hévreuil ou quelque chose d'approchant. Or, le *Hévreuil* de Bellin se trouve précisément à vingt-cinq milles près, du moderne *Haverill*.

La cartographie de Bellin est basée sur des éléments fournis par les voyageurs de la Nouvelle-France, militaires et coureurs des bois, et par la compilation des cartes étrangères. Les Français de la Nouvelle-France connaissaient très bien, par leurs alliés abénaquis, les portages conduisant depuis le Saint-Laurent à la Nouvelle-Angleterre. Grâce aux Indiens, aux coureurs des bois et aux militaires conduisant de petites expéditions, les cartographes étaient fixés sur l'emplacement des villages anglo-saxons avoisinant la frontière. Leurs renseignements, toutefois, n'étaient pas d'une précision mathématique, puisqu'ils provenaient du bagage oral de personnes habituées à calculer les distances en journées plutôt qu'en lieues. Il s'agissait aussi d'incursions hâtives, et mes ancêtres de la Nouvelle-Angleterre ne facilitaient sûrement pas la tâche aux "arpenteurs" de la Nouvelle-France.

A n'en pas douter, *Hévreuil* et *Haverill* sont un seul et même établissement.

Jacques ROUSSEAU,  
Jardin botanique de Montréal

<sup>3</sup> Extrait d'un ouvrage de Malcolm Storer sur la famille Storer, des pionniers de la Nouvelle-Angleterre. Je n'ai malheureusement pas la référence bibliographique exacte.

---

Tél. MU-3-3444

**ANATOLE McCANN**  
ASSURANCES

1045, de Montigny,

SILLERY, Québec.

---

# Généalogie de la famille de Saint-Ours. Dauphiné et Canada. Corrections et additions.

Par CLAUDE DE BONNAULT

Paris

B.R.H. 1949 p. 28 Saint-Ours du Périgord et d'ailleurs.

La maison Saint Hélon (autographes et documents) dans son catalogue no 54, mettait en vente le contrat de mariage de M. de Saint Ours avec Mlle de Foucauld de Lardimalie (1573). Foucauld de Lardimalie tient un des premiers rangs dans la noblesse du Périgord : on n'y connaît pas de famille qui lui soit supérieure.

Samuel de Saint-Ours, seigneur de Saint Maurice et Louis de Saint-Ours, seigneur de la Bleynie, furent maintenus nobles en 1698 (Comte de Saint Saud, *Essai sur la 2ème recherche de la noblesse dans la généralité de Bordeaux 1696-1708* dans la *Revue des Questions Héraldiques*, 4ème année, 1901-1902, p. 37.)

D'après M. Louis Desvergnès, les Saint-Ours périgourdins formeraient actuellement trois branches établies à Vergt (ou Manzac), au Bugue (Dordogne) et à Paris.

Les plus "manuels" gardent de leur origine un orgueil intraitable.

Un M. R. de Saint Ours était, en 1948, chef du bureau des Grands Concerts, 19 rue Drouot, Paris.

p. 30 M. Desvergnès m'a dit avoir découvert des Saint Ours en Limousin dès 1309.

Le Dictionnaire de la noblesse de dom Bély (Archives Nationales A. B. XIX. 693) fournit les noms de plusieurs Saint Ours dont les services militaires sont constatés par des quittances de trésoriers de guerres ; mais nous ne savons pas dans quelle province les faire rentrer.

Oudet de Saint Ours, capitaine de "Chastel Gaillard" (s.d.) et en 1351 du château de Lusignan ; Pierre de Saint Ours, archer en 1481.

p. 32 Saint Ours de Veurey.

Branches bourgeoises.

On trouve dans *l'Inventaire Sommaire des Archives Historique de l'Hôpital de Grenoble* par A. Prudhomme, Grenoble, 1892, l'indica-

tion de plusieurs Saint Ours marchands ou artisans de Veurey et de Grenoble au XVII<sup>ème</sup> et au XVIII<sup>ème</sup> siècle (p. 27, 160, 162, 203.)

p. 33-34 Le peintre Saint Ours.

Ajouter à la bibliographie :

Baud-Bovy et Boissonnas, *Peintres genevois*, Genève, 1903-1904, 2 vol. t. II. Les grands peintres de l'école genevoise : Liotard, Saint Ours.

Carl Brun, *Schweizerisches Hünstler. Lexikon*. Grauenfeld, 1905-13, 3 vol. t. III, p. 4-6.

V. Attinger, M. Godet et H. Turler, *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*. Neuchâtel, 1921-33, 7 vol. t. VI, p. 683.

p. 34 Saint Ours de l'Echaillon.

Le *Dictionnaire* de Guy Allard, composé en 1680, a été réédité à Grenoble en 1864.

Pièces originales, vol. 2771, dossier 61728.

Les armes des Saint Ours du Dauphiné (v. *infra*, p. ) sont données, d'après N. Chorier dans le dossier Saint Ours de la Bibl. Nat.

La Potherie, gendre de Pierre de Saint-Ours, premier du nom au Canada, dit de son beau-père: "C'est un gentilhomme des plus qualifiés du païs; il fait des preuves de 500 ans de noblesse" (*Histoire de l'Amérique Septentrionale*, t. I, p. 324.)

p. 101 En 1682, La Chesnaye, comme procureur de Jacques de Chambly, vendit la seigneurie de Chambly à Pierre de Saint-Ours, pour 6.000 livres. Opération qui ne se conçoit pas très bien, puisque Chambly, en 1679, avait déjà fait don de sa seigneurie à Mlle de Thavenet. Et nous comprenons encore moins lorsque nous voyons, en 1668, Pierre de Saint Ours se déclarer simplement fermier de cette seigneurie dont Joseph Hertel de la Frestière vient prendre possession au nom de Marie Françoise Thavenet.

M. E. Z. Massicotte, à qui est due la révélation de ce passage de Saint Ours à Chambly, a eu raison de parler de "transaction inattendue et déroutante" (*Les premiers seigneurs de Chambly . . . Au sujet des premiers seigneurs de Chambly* dans le *B.R.H.*, 1945, p.133-35 et 209).

p. 103 D'après M. Raymond Douville, c'est en 1697 que M. de Saint Ours aurait, pour la première fois, visité sa seigneurie de Des-

chaillons. Mais, dès 1679, il y avait concédé une terre; et, dès 1679, des colons y étaient établis (*Trois seigneuries sans seigneurs* dans les *Cahiers des Dix*. N° 16, Montréal, 1951, p. 150-58.)

p. 108 Note 16. Ajouter: P. G. Roy, *Inventaire de concessions en fief et seigneurie* . . . t. III, p. 122-25.

p. 109 Note 31. Ajouter: Antoine Roy, *Inventaire des greffes des notaires du régime français* . . . t. V, p. 129.

p. 177 M. de Mine à sa mort était lieutenant de vaisseau, depuis 1692.

p. 184 Note 113. Ajouter: Bibl. Nat. Nouvelles Acq. françaises, 9276 (Margry), 2ème partie, p. 240-41.

p. 188 En 1722, 1723, on voit M. Deschaillons engage des voyageurs pour les pays d'En-Haut (Antoine Roy, *Inventaire des greffes des notaires*, t. XII, p. 160, 166, 185-86.

Note 127. Ajouter: *Revue d'histoire de l'Amérique française*. Mars 1951, p. 593 (Inventaire des documents des archives de Chicago.)

p. 229 Au recensement de Québec de 1744, J. B. de Saint-Ours et sa famille sont inscrits comme suit:

M. Deschaillons, commandant de Québec 77 ans; Marguerite Le Gardeur, sa femme 54 ans. Enfants: Roch Saint Ours 32 ans; Jean 18 ans. Domestiques: Marie Bouriau 40 ans; Louise (bâtarde) 11 ans.

(*R.A.Q. pour 1939-40*, p. 84-85.)

Nous ignorons tout de ce Jean de Saint-Ours.

Louise est évidemment une orpheline confiée à la famille de Saint-Ours par autorité de justice, ainsi que cela se pratiquait couramment.

p. 230 Marguerite Le Gardeur de Repentigny, veuve Saint Ours, donnait pouvoir, le 9 février 1753, à André Souste, notaire à Montréal pour passer des concessions aux habitants de Saint Ours: faute par eux d'en demander ceux qui n'avaient pas de titre réguliers verraient leurs terres données à d'autres. Le 20 Novembre de la même année, elle mettait en vente aux enchères les terres du domaine, — ou réserve seigneuriale — de Saint Ours qui lui appartenaient, la mise à prix étant de 500 livres par arpent (Bibl. de la Ville de Montréal.)

En 1750, sa soeur Madame Bouat lui avait cédé ses droits sur la seigneurie de La Chesnaye (ou Assomption). (P. G. Roy, *Inventaire des concessions en fief et seigneurie*, t. I, p. 266.)

p. 231 Note 161. Ajouter: Le Ministre à M. de Saint-Ours, 13 mai 1738 (*ibidem*, fol. 268 v°)

p. 232 Charles-Joseph de Saint-Ours Deschaillons figure sur un acte notarié du 28 février 1739. Ce jour-là, à Montréal, il cédait, par contrat, à deux voyageurs des pays d'En-Haut, J. B. Forestier de Longpré et Thomas Blondeau, "le commerce et privilège d'exploitation du poste des Oyatanons et de ses dépendances". (Antoine Roy, *Inventaire des greffes des notaires*, t. XII, p. 53.)

p. 235 Note 180.

Sur une liste de propositions faite par M. de La Galissonnière (1748) on lit: "Saint-Ours Deschaillons. Bon officier qui est capable et qui a de la naissance." (Arch. des Colonies C<sup>11</sup> A. 91 fol. 221.)

Madame Bégon, à la date du 20 mai 1749, cite M. de Saint-Ours: "M. le général avoit demandé des canots pour descendre à Québec. Ils viennent d'arriver (à Montréal). C'est M. d'Eschaillon qui les a amenés, qui me disait, il y a un moment, que M. Bigot s'ennuyoit beaucoup et qu'il comptoit aller à l'Île Royale avec les troupes et que de là il s'en iroit en France." (*Correspondance de Madame Bégon dans le R.A.Q. pour 1934-35*, p. 67.)

p. 239 Note 184. Ajouter: Arch. Hist. de la Guerre. Mémoire 1100, Voyage du sieur Franquet à l'île Saint Jean, Beauséjour, etc. p. 23-25.

p. 242 Saint-Ours prit part à l'expédition de M. de Rigaud contre le fort Georges (février-mars 1757). Le 18 mars, il commandait une colonne composée de "Canadiens choisis". (*Guerre du Canada. Relations et journaux de différentes expéditions . . .* p.p. l'abbé H. R. Casgrain. Québec, 1895, p. 80, 82, 85.)

p. 22 Madame de Saint-Ours vendit, en 1765, à son fils Roch tous ses droits dans la seigneurie de La Chenaye (ou Assomption). (P. G. Roy, *Inventaire des concessions en fief et seigneurie*, t. I, p. 267.)

#### B.R.H. 1950

p. 23 Note 238. Au lieu de: Madame de Massein, lire: Madame de Messein.

p. 28 Note 264. Au lieu de Mazière, lire: Mézière.

p. 30 Note 273. Ajouter: P. G. Roy, *Inventaire des concessions en fief et seigneurie*, t. I, p. 267.

p. 101 Ligne 27. Au lieu de Pergasus, lire: Pegasus.

p. 108 En 1837-38, M. de Saint-Ours, shérif de Montréal, eut l'occasion de vexer des patriotes emprisonnés. Ceux-ci ne se gênèrent pas pour lui exprimer leur mépris d'une telle conduite. (R. L. Séguin, *Biographie d'un patriote de 37* dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*. Décembre 1949, p. 360-61.)

*Enfants de Pierre de Saint Ours-Céloron*

Marie-Catherine de Saint-Ours a mérité que sa santé préoccupât les autorités ecclésiastiques. On lit dans la *Correspondance de cinq vicaires généraux avec les évêques de Québec* p.p. l'abbé L. A. Desrosiers (*R.A.Q. pour 1947-48*, p. 94-94. (: M. de Montgolfier à Mgr Briand. Montréal, 31 juillet 1773.

La soeur de Saint-Ours devra aller vivre à la campagne pour rétablir sa santé... Son inclination la porterait à l'Hôpital général de Québec, mais ce ne sera pas sans embarras, ni dépense . . . Les médecins s'opposent au séjour de la soeur Saint Ours à l'Hôpital général de Québec.

Analyse de la réponse de Mgr Briand : répondu et permis, conseillé Lachine ou la Pointe aux Trembles. Indécemment qu'elle demeurât chez les curés. Il faudrait qu'elle se mit chez un bon habitant ou chez les Soeurs, s'il y en a où elle ira.

M. de Montgolfier à Mgr Briand. Montréal, 9 Août 1773.

La soeur Saint-Ours ira probablement à l'Assomption dans la maison de M. de Saint-Ours, où melle de Saint-Ours l'ainée lui tiendra compagnie avec la soeur Lebeau, en qui elle a une grande confiance. Je n'attends pas grand succès de ce remède, mais elle sera contente et les médecins n'auront pas à se plaindre qu'on laisse mourir ces filles cloîtrées faute des secours nécessaires.

En Juillet 1757, il se conduisait de manière à retenir l'attention de l'état-major des troupes de terre. Le commissaire des guerres Doreil écrivait de Québec au ministre le 31 Juillet 1757: "Un petit parti de 10 hommes aux ordres de M. de Saint-Ours, lieutenant des troupes de la colonie, tomba, il y a une quinzaine de jours, dans une ambuscade de 120 Anglois. Il se fit jour, leur tua du monde et revint au camp avec 4 hommes blessés dont deux sont morts. M. de Saint-Ours lui-même reçut un coup de feu à la main. Cette action lui vaut les plus grands éloges. Elle ne ressemble pas à celles des Anglois." (*Lettres de Doreil*, p.p. Antoine Roy dans le *R.A.Q. pour 1944-45* François-Xavier de Saint Ours-Cournoyer

Saint-Ours du Dauphiné

Louis de Saint-Ours  
p. 102.)

Note 5 Ajouter : Pierre Saint-Olive, *Les Dauphinois au Canada*, de Chambly (1670).

Note 2 In fine, ajouter : Bernard Bouchier, sieur du Roc, enseigne t. à p. du *Bulletin de l'Académie delphinale*, 1935, p. 47-48.

# LIBRAIRIE DUCHARME, Limitée

(Fondée en 1911)

LE PLUS GRAND CENTRE DE CANADIANA  
EN AMERIQUE

300,000 ouvrages anciens et nouveaux, neufs et usagés,  
périodiques, documents publics, etc.

*Spécialité:* Canadiana épuisés, incunables, généalogies, monographies,  
histoire, littérature, voyages, géologie, biographies, sciences, etc.

*Achat et vente de bibliothèques privées*

*Rayons de bibliothèques à bas prix*

Agents et fournisseurs des bibliothèques canadiennes, américaines et  
européennes, institutions, collèges, couvents, collectionneurs, etc.

CATALOGUES FOURNIS SUR DEMANDE

---

*Distributeurs des*

## Cahiers des Dix

Séries complètes, numéros détachés, 1935-1955,  
abonnements reçus.

---

*Estimateurs pour compagnies d'assurance-feu*  
*Rédacteurs d'index pour livres et revues*

# LIBRAIRIE DUCHARME, Limitée

455, rue St-Sulpice,

Montréal, Canada

G. DUCHARME,  
*Fondateur.*

G. MALCHELOSSE,  
*Gérant.*

HARbour 8302

# La mentalité et l'outillage économique de l'habitant canadien (1760)

## A propos d'un document sur l'encan

Par FERNAND OUELLET

*Des Archives de la Province*

**L**A Nouvelle-France a-t-elle possédé un type original de paysan différent, dans une certaine mesure, des paysans européens? La chose ne nous paraît pas impossible en raison des conditions économiques et sociales particulières qui ont joué un rôle dans la formation de la mentalité du paysan canadien et en raison de ses contacts continus avec des peuples encore primitifs. Les "coureurs de bois" n'ont pas été sans intégrer certains éléments de la culture indienne. Ne se recrutent-ils pas, en majorité, parmi les classes paysannes? Les métisages ont sûrement aussi apporté aux paysans des attitudes propres à ces peuples primitifs. Les intendants et les gouverneurs se plaignent souvent, dans leur correspondance, de voir les habitants élever leurs enfants de la même façon que les Indiens. Ils déplorent continuellement les goûts prononcés des paysans pour les habillements de luxe et les étoffes voyantes. Ces facteurs étudiés d'après des perspectives nouvelles se fondant sur l'ethnologie, sur la sociologie et sur l'histoire rendraient compte d'un grand nombre d'attitudes du paysan canadien des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles. Ces données ainsi comprises permettraient de pénétrer à l'intérieur du comportement religieux et économique de notre société paysanne. De telles études aboutiraient non seulement à reconstituer globalement la mentalité de ce groupe social, mais elles éclaireraient sans doute beaucoup de problèmes propres à notre bourgeoisie et à notre clergé issus directement du milieu paysan.

Beaucoup de travaux nous ont habitués à voir le paysan représenté comme un être avare, âpre au gain, roué, crédule en même temps et superstitieux. Ces qualificatifs expriment-ils totalement l'âme paysanne? Ne sont-ils pas plutôt la transposition d'observations superficielles en jugements de valeur? D'ailleurs il est très facile de retrouver chez le paysan canadien de l'époque des tendances, à une dépense excessive. Les notions de *rivalité*, d'*antagonisme* et d'*honneur social* n'ont-elles pas joué un rôle beaucoup plus important qu'on ne le croit dans la vie paysanne de l'époque. Qu'on songe, par exemple, à un personnage qui

s'est retrouvé dans toutes les paroisses: "le boulé". On n'a qu'à rechercher le nombre étonnant d'ordonnances, de la part des intendants, interdisant aux habitants de se battre à la porte des églises. Ces joutes avaient probablement pour but d'assurer le prestige inhérent à la force physique. Combien de fois aussi n'a-t-on pas vu les dirigeants déplorer les goûts immodérés des gens pour les chevaux? Il n'était pas rare de voir un paysan consacrer une grande partie de son avoir pour obtenir le cheval le plus rapide de la paroisse. Pour se convaincre de la signification profonde de ce phénomène, on n'a qu'à relire les *Mémoires de Philippe Aubert de Gaspé*.

"Je retournais de la cour du circuit de Kamouraska, en l'année 1812, accompagné de mon ami monsieur Plamondon, avocat, auquel j'avais donné une place dans mon cabriolet. Au susdit cabriolet était attelé un cheval très-violent et d'une vitesse extrême dont mon beau-père, le capitaine Allison, m'avait fait cadeau. Je connaissais trop les usages de la campagne, pour ne pas demander de me livrer le chemin à ceux des habitants qui suivaient la même route que moi, malgré les incitations de mon espiègle et spirituel ami à ce contraire. Il savait que rien ne choque plus un habitant que de passer sa voiture sans lui en demander l'agrément et qu'après une telle insulte, il s'en suivrait une course à mon avantage pendant laquelle il décrocherait au vaincu quelques-uns des quolibets en usage en pareilles circonstances de la part du vainqueur; ce qui manque rarement d'exciter l'ire des campagnards, très-chatouilleux à l'endroit de leurs chevaux et de les mettre en fureur... Arrivés, néanmoins, à l'anse à Berthier et voyant un habitant conduisant au pas de son cheval une voiture chargée de cinq poches de farine, je crus devoir passer près de lui sans lui en demander la permission: ce qui était toujours l'usage en pareilles circonstances. Mais Jean-Baptiste tenait trop à l'honneur de son magnifique cheval rouge pour souffrir qu'on lui fit un tel affront et il le lança à toute vitesse pour me disputer le chemin: cette secousse fut cause qu'une des chevilles de bois qui retenait une planche à l'arrière de la petite charrette cassât, en sorte que la dite planche suivie d'une des cinq poches de farine qu'elle retenait, tomba sur la terre qui fut aussitôt couverte du contenu du sac éventré dans toute sa longueur.

— Eh l'ami! cria Plamondon, est-ce pour soulager votre guevalle (cavalle) que vous déchargez votre voiture? vous êtes un homme prudent: vous craignez d'échauffer votre pourion!

— Va-t-en au diable! s...é sauteur d'escalier! vociféra l'habitant tout en fouettant son cheval à tour de bras. Ce châtiment inattendu fit d'abord cabrer le cheval qui s'élança ensuite au galop de ces souples

jarrets. Ce second choc fit tomber une autre poche qui eut le même sort que la précédente.

— Holà, l'ami! cria Plamondon, si vous perdez toute votre farine, la créature ne pourra pas vous faire de la galette pour vous consoler de l'affront qu'a reçu votre picasse.

Pendant cette scène nous brûlions l'espace; mais Jean-Baptiste écumant de rage, nous poursuivait chaudement, tout en voulant retenir une troisième poche, qui prit le chemin de ses deux sœurs, ce qui décida à renoncer à une lutte qui lui était plus nuisible que profitable".<sup>1</sup>

De Gaspé voit dans cette lutte le résultat d'un manquement à "cette belle politesse française, que nous ont léguées nos pères, les plus polis des hommes".<sup>2</sup> Il y a dans l'attachement de ce paysan à ce que nous considérons comme un simple formalisme tout un monde de représentations. Tout se passe en lui comme si son existence même était en cause. Inconsciemment, il défend non seulement son prestige personnel contre "un sauteur d'escalier [un citadin]" mais l'honneur de la collectivité à laquelle il appartient. Tout cela suppose chez lui la confusion des biens et des personnes.

On nous objectera le cas du "maquillon". Mais encore là le paysan se faisait un point d'honneur de l'emporter dans l'échange sans qu'il faille y voir surtout l'attachement à l'argent. On pouvait aussi voir un bon nombre de paysans dépenser des réserves accumulées depuis longtemps dans certaines occasions: mariages, sépultures, temps des Fêtes et autres circonstances. Il ne limitait pas ses invitations aux cadres de la famille et des amis; il admettait toute la paroisse à la fête. S'il lui arrivait d'oublier une portion importante de la paroisse, il pouvait alors craindre des représailles. Mais l'honneur social jouait un rôle particulièrement important dans *L'ENCAN*.

La pratique de *L'ENCAN* n'est pas un accident dans la vie canadienne des 18e et 19e siècles. Elle était, en 1806, tellement entrée dans les moeurs que les marchands canadiens, nous affirme John Lambert, au lieu de se pourvoir chez les importateurs, préféraient acheter leurs produits dans les encans. "I believe, ajoute Lambert, they pay more than they would at the marchants' stores, independant of the time they lose in attending the sale".<sup>3</sup> Cette pratique, importée de France, avait commencé à se généraliser à partir de la première moitié du 18e siècle. Si un marchand désirait écouler rapidement une quantité importante de marchandises, il organisait un encan. La prise d'un navire nécessitait aussi un encan. De plus *L'ENCAN* constituait un moyen de liquider une faillite. De même on connaît les encans de charité où

<sup>1</sup> *Mémoires*, (1866), pp. 534-536.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 534, n. 1.

<sup>3</sup> *Travels through Canada . . .*, vol. I, p. 22.

les paysans achetaient ce qu'ils avaient donné.<sup>4</sup> La vente des bancs à l'église ne se faisait pas autrement. Mais *L'ENCAN* était surtout lié au partage des successions. Après avoir procédé à l'inventaire après décès, le notaire présidait, en général, à la vente à l'encan des biens du défunt. Mais il n'en était pas le personnage principal. Son rôle était uniquement d'enregistrer les résultats de la vente. Cependant il n'était pas rare de le voir se laisser prendre à la fièvre qui animait les habitants. L'animateur du phénomène était le *Crieur*. C'est à lui qu'il appartenait de créer le climat de rivalité et d'antagonisme dans cette lutte de prestige qu'était *L'ENCAN*. De son choix pouvait dépendre le succès de la vente. C'est pourquoi le *Crieur* jouissait partout d'une grande considération. C'est en raison de l'importance que nous accordons à cette pratique que nous signalons à l'attention des chercheurs un document qui semble révéler un aspect important de la mentalité paysanne canadienne. Il s'agit de la vente à l'encan des biens de feu Ignace Adam, habitant de Beaumont. L'estimation a été faite par un notaire assisté des membres de la famille. En général, ces estimations étaient assez objectives puisqu'elles engageaient la responsabilité pénale du notaire. D'ailleurs nous avons pu comparer la présente estimation avec d'autres inventaires de la même année et avec les prix du marché. Elle ne présente rien d'insolite.

*L'ENCAN* serait-il, comme l'a observé Marcel Mauss à propos du potlatch nord-ouest américain,<sup>5</sup> un phénomène social qu'on pourrait qualifier de *total*? Il entend par là des phénomènes dans lesquels "s'expriment à la fois et d'un coup toutes sortes d'institutions: religieuses, juridiques et morales — et celles-ci politiques et familiales en même temps; économiques — et celles-ci supposent des formes particulières de la production et de la consommation, ou plutôt de la prestation et de la distribution; sans compter les phénomènes esthétiques auxquels aboutissent ces faits et les phénomènes morphologiques que manifestent ces institutions".<sup>6</sup> Il nous paraît difficile de réduire ces deux phénomènes l'un à l'autre. Néanmoins l'analogie profonde semble devoir exister.

*L'ENCAN* se poursuit sous le signe de la rivalité et de l'antagonisme. Une excitation générale règne parmi tous les participants. Ce sont d'abord des individus avec leurs richesses qui se dressent les uns contre les autres. La femme peut même s'opposer à son mari; le fils à son père; le paroissien à son curé. Il s'agit pour chacun des participants de maintenir ou d'augmenter son prestige au moyen de sa riches-

<sup>4</sup> Cette catégorie d'encans nous a été signalée par M. Gérard Morisset.

<sup>5</sup> *Essai sur le Don*, dans *Sociologie et Anthropologie*, pp. 145-279. Le rapprochement avec le potlatch nous a été signalé par M. Fernand Dumont.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 147.

se. L'honneur social y est profondément lié à la dépense. C'est par elle que l'individu tente de déterminer sa place dans sa propre communauté. Celui qui revient d'un encan a souvent acquis des objets inutiles et, parfois, s'est ruiné, mais il a réussi à s'affirmer aux yeux de ses co-paroissiens.

D'autre part, *L'ENCAN* dresse des groupes les uns contre les autres. Nous avons pu établir la provenance d'une grande partie des acheteurs: 11 de la paroisse de Beaumont, 10 de celle de St-Michel, 1 de St-Henri et 1 de St-Charles. Comment aussi ne pas voir l'importance des acquisitions faites par les membres de la famille<sup>7</sup> Adam? Au total: 558 livres 19 sols. Pourtant Ignace Adam n'avait laissé aucun "argent sonnante" à sa mort. Comment expliquer ce comportement? Faudrait-il y voir le désir inconscient de défendre l'intégrité du patrimoine familial? Aussi l'attachement à certains objets? La volonté de défendre l'honneur de la famille? Ceci nous révèle toute la complexité des représentations qui sont en jeu dans *L'ENCAN*.

De plus le document nous permet de comprendre la signification économique de *L'ENCAN*. Il suppose une économie dans laquelle l'argent joue un rôle important. Malgré la crise économique de 1760, trente-cinq habitants se sont partagés les achats et ils ont déboursés des sommes importantes. Seul J.-B. Bissonnet était incapable de payer ses acquisitions au comptant. Mais on ne peut s'empêcher de remarquer les tendances, poussées à l'extrême, des paysans vers la consommation somptuaire: bestiaux<sup>8</sup> et vêtements.<sup>9</sup> *L'ENCAN* lui-même en est l'expression la plus forte. Ce qui implique une conception de la richesse très éloignée de celle de l'homme économique moderne. De plus l'analyse même des résultats de *L'ENCAN* nous paraît poser un problème important du point de vue juridique. L'attitude des paysans suppose une confusion totale entre les personnes et les biens: entre le droit personnel et le droit réel. Il ne serait pas étonnant non plus de retrouver derrière la pratique de *L'ENCAN* certaines représentations mythiques. *L'ENCAN* ne serait-il pas hanté par l'âme du défunt? On n'a qu'à regarder la signification spéciale accordée à certains objets: les bestiaux, les vêtements du défunt,<sup>10</sup> certains outils de fer.<sup>11</sup> Le document nous permet tout au plus de poser la question. Il faut enfin signaler l'attitude du curé Chauffour, canadien de naissance, venu de Saint-Michel, pour assister à *L'ENCAN*. Il s'y comporte de la même façon que les paysans (il

<sup>7</sup> Veuve Ignace Adam, Joseph Adam et Pierre Adam.

<sup>8</sup> Voir les items 1-8.

<sup>9</sup> Voir 69-83.

<sup>10</sup> *Id.*

<sup>11</sup> Voir 16-32; 48, 51, 58, 59, 94, 95.

achète 5 vieilles chemises estimées 4 livres et 10 sols à 19 livres; une veste estimée 20 livres à 72 livres et 10 sols).<sup>12</sup> Cela signifie un accord total avec son milieu et, du fait, une façon correspondante de voir les réalités religieuses.

Ce document nous situe, en même temps, au centre de la vie économique du paysan. L'énumération de son outillage est très significative. Il peut presque tout accomplir par lui-même. Il est charpentier, menuisier, forgeron et cultivateur. Apparemment il possède tout ce qui lui est nécessaire pour sa subsistance et pour ses besoins primaires. Ses bestiaux sont en nombre suffisant pour pourvoir à sa nourriture et à une partie de son vêtement. Ses meubles sont modestes mais on peut déceler un goût très prononcé pour l'habillement qui semble disproportionné avec le reste. D'ailleurs ses vêtements ne sont pas surtout un produit de l'industrie domestique. On peut affirmer qu'il vivait en contact continu avec le marché. Une grande partie de son outillage provenait aussi des magasins ou des encans. Cela s'explique par le fait que les habitants de Lévis et de Beaumont fréquentaient régulièrement le marché de Québec. Ils trouvaient là un débouché assuré pour leurs produits.

Nous devons nous étonner de ne pas voir une plus grande quantité de blé et de pois dans le grenier d'Ignace Adam puisqu'ils constituaient avec le lard la base essentielle de l'alimentation du paysan. Il est vrai que l'inventaire a été dressé au mois de mars. Mais combien peu il restait pour attendre la prochaine récolte et pour effectuer les semences! Crise de 1760? Prix élevés qui l'auraient induit à vendre ses produits? Pourtant nous retrouvons la même chose dans la plupart des inventaires que nous avons vus pour le 18<sup>e</sup> siècle. Ce qui signifie que les paysans vendaient leurs produits sans se soucier de ce qui leur resterait pour l'année et pour leurs semences. Ils étaient alors obligés d'acheter, souvent à un prix plus élevé, le blé et les pois dont ils avaient besoin pour eux-mêmes. Tout cela nous indique que la pauvreté relative du paysan canadien du 18<sup>e</sup> siècle ne provenait pas de l'absence de débouchés pour ses produits mais résultait foncièrement de sa mentalité. Signalons enfin la faible quantité d'objets religieux dans la maison d'Ignace Adam. Ce n'est pas là une observation isolée. Serait-ce là le signe d'une grande pauvreté religieuse?

Cette sorte de document nous semble présenter un intérêt non seulement pour l'étude des fortunes et des mentalités mais aussi pour l'histoire des prix. Nous avons voulu simplement indiquer des possibilités de recherches dans un domaine encore si peu exploré.

Fernand OUELLET

<sup>12</sup> Voir 13, 55, 56, 68.

# Procès-verbal de vente à l'encan des biens de Ignace Adam, habitant de Beaumont (1760)

[Archives judiciaires de Québec, greffe de Saillant]

ITEMS	ACHETEURS	PRIX ESTIME <sup>1</sup>			VENDU		
		L	S	D	L	S	D
1. Une jument de 11 ans avec attelage	Mme Le Chasseur	100			602		
2. Une vache de 4 ans pleine	J.-B. Girard	60			400		
3. Une vache de 6 ans	Vve Adam	60			315		
4. Un mouton	Vve La Croix	8			60		
5. Un mouton	Michel Boulanger	8			60		
6. Un mouton	Vve La Croix	8			50		
7. Un cochon	Vve Adam	12			16	15	
8. Un cochon	Joseph Samson	12			30		
9. 2 minots de blé	Vve La Croix	18			48		
10. 10 minots d'avoine	Vve La Croix	40			135		
11. Un minot de pois	Vve Adam	6			25		
12. ½ minot d'orge	Vve Adam	1	10		4	1	
13. 30 bottes de paille	Chauffour, <i>curé</i>	1			3		
14. Une cariole avec ses menoires	J.-B. Le Clerc	6			15	10	
15. Une traîne avec une lisse	Antoine Turgeon	6			10	10	
16. Une vieille charrue avec son soc	Vve Adam	3			12	10	
17. 2 charrettes montées	Vve Adam	6			7		
18. Une petite marmite de fer	Vve Adam	1	10		3		
19. Une marmite de fer	Vve Adam	3			25	17	
20. Une pelle de fer	Vve La Croix	1			16	10	
21. Un gril de fer	Mme Jean Bussière	3			19		
22. Un tripied de fer estimé avec le gril	Vve La Croix				2	5	
23. 2 marmites cassées	Mme Jean Lirette	3			12	15	
24. Une bédanne et 2 ciseaux	Antoine Turgeon	3			10		
25. Une tille	Pierre Adam	3			24		
26. Un couteau croche, 1 vrille, 1 ciseau	André Plante	1			6	10	
27. Une hache	André Turgeon	6			20		

<sup>1</sup> L'estimation a été faite "eu égard au tems present". Elle est faite en monnaie française. Voir l'inventaire après décès, AJQ, greffe de Saillant.

ITEMS	ACHETEURS	PRIX ESTIME <sup>1</sup>			VENDU		
		L	S	D	L	S	D
28. Une hache	Vve Adam	4			7	10	
29. Une hache	Vve La Croix	1			3		
30. 2 terrières	J.-B. Bissonnette	4			24		
31. Un sciot	Joseph La Croix	1			6	3	
32. Une faucille, 1 tergette	François Lamontagne	1			1	16	
33. Une paire de traits	J.-B. Bissonnet	1			4		
34. ½ minot	Vve Adam		5			11	
35. Un coin de fer	Pierre Adam	1	10		2	10	
36. Un siau de bois, ferraille	Augustin Fournier		10		2		
37. Un baril, 1 bacquet	Vve La Croix	1			1	10	
38. Une paire de balances de bois	Vve Adam		10			11	
39. Une paire de raquettes	Michel Ouimet	3			15	9	
40. 2 tinettes de bois	Vve Adam	1			1	11	
41. 7 assiettes de terre felées	Vve Adam	1	10		2	1	
42. 3 bouteilles de verre	Vve La Croix		15		1	10	
43. Une poêle à frire	Vve Adam	1	10		1	12	
44. 3 assiettes, 2 plats, 3 terrines de terre	Vve Adam	1	10		2	6	
45. 6 cuillères d'étain, 6 fourchettes de fer	Vve Adam	2			5		
46. Un buffet de pin	Vve Adam	3			10	10	
47. Un terrière	Vve La Croix		10		3		
48. Un pot de terre	Joseph Adam	1			8		
49. Une paire de souliers français	Joseph Samson		5		3		
50. Une mauvaise poêle	Joseph Adam	1			5		
51. Une verlogne, un guillaume, 1 galerre	Vve La Croix	1	10		16	10	
52. 2 grais	J.-B. Bissonnet	1			1	1	
53. Un couloir, 1 bénitier de ferblanc	Vve Adam		10			11	
54. Un coffre de bois de pin	J.-B. Bissonnet	6			41		
55. 125 bottes de foin	Chauffour, curé	60			163	17	6
56. 5 mauvaises chemises	Chauffour, curé	4	10		19		
57. 2 siaux de bois	Joseph Adam		10		2	2	
58. Une paire de tenailles, 1 marteau	Michel Turgeon	2			8		
59. Une cruche de grais, 1 lampe de fer	Joseph Adam	1			5		
60. Une boîte avec 20 couteaux	Joseph Adam	1			9		
61. 3 vieux couteaux flamands	François Lamontagne		15			15	
62. Une lime	Jean Nadeau	1			1		
63. Un plat et 1 terrine de terre	Vve Adam		10			10	
64. Un métier à toile	Vve Adam	1			1	1	
65. Une huche à pain	Vve Adam	1	10		1	15	

	ACHETEURS	PRIX ESTIME <sup>1</sup>			VENDU		
		L	S	D	L	S	D
66. Une table de pin	Vve Adam	1	10		1	15	
67. 4 chaises de pin	Joseph Adam	2			4	10	
68. Un miroir de toilette	Chauffour, curé	1	10		8		
69. Une cape de Marseille	Dominique Poliquin	6			28	10	
70. Un capot et 1 veste de Cadis viné	Michel Turgeon	12			50		
71. Un capot neuf de Cadis brun	François Tringle	20			67		
72. Une veste croisée de Cadis brun doublée de sarisé	Chauffour, curé	20			72	10	
73. Un fichu de soie	Jean Nadeau	1	10		26		
74. Une paire de culottes	Michel Lefebvre	2	10		12		
75. Un gilet d'étoffe anglaise doublé de carisé	J.-B. Bissonnet	6			27		
76. Une ceinture de rassade	François Lamontagne	3			14	13	
77. Un chapeau de laine	Jean Nadeau	2			15		
78. 2 paires de bas de laine	Jean Nadeau	6			24		
79. Une [...] de Marseille	François Sinay	1	10		10		
80. 2 rasoirs, 1 pierre, 1 battefeu	Jacques Paquet	1	10		10		
81. Une bougrine de mazamet doublé de carisé	Michel Garand	3			32	10	
82. Une mauvaise veste, 1 gilet de carisé	Pierre Adam	3			12	10	
83. 2 vieilles paires de culottes	Pierre Adam	2			12		
84. 2 vieilles bougrines de droguet	Michel Turgeon	1	10		1		
85. Une paire de lunettes avec son étui	J.-B. Lallemand		10			15	
86. Une plaque de fer cassée, 1 porte de poêle, une feuille de tôle	Vve Adam	10			13		
87. Une couverture de toulouze verte avec le lit	Vve Adam	30			7		
88. Une couchette, 1 paillasse, 1 drap	Vve Adam	30			13		
89. Un lit de plume, 1 traversin	J.-B. Bissonnet	30			100		
90. Une paillasse de toïe du pays, 1 mauvaise couverture de laine blanche	François Lamontagne	3			8	10	
91. 8 livres de filasse	J.-B. Girard	8					
92. 3 méchants quarts	Bonaventure Létoile		15		16		
93. Une mauvaise hache	J.-B. Bissonnet	1			2	10	
94. Un panneau	J.-B. Bissonnet	1			30		
95. Une cerpe estimée avec le panneau	Pierre Guay				6		
96. Une vieille houe	La Tulipe	1			2		
97. 3 poches de toïe du pays	Jean Brunet	1	10		11	10	
98. Une cuve et 2 rouets	François Tringle	6			6	5	
99. Un chevalet et 1 pelle de bois	J.-B. Lallemand	10			12		
100. Un sas	Denis Nadeau	1			3	15	
		673	5		2968	6	6

Service: "Photos-Documentaires"

## "PHOTOSTAT"

•

Spécialistes en copies de documents

•

Seule maison du genre à Québec

•

Ouvrage confidentiel

•

TREMBLAY & DION, Inc  
125, Côte d'Abraham,  
Québec, Qué.

Tél.: 2-6427

## "AU VESTEMENT DU LIVRE" Enr.

134, Giroux — LORETTEVILLE

Tél.: VI-2-3234

*Spécialités: Reliure - dorure - tous genres de boîtes  
en carton pour bibliothèques.*

*Propriétaires: René SAVARD, B.L.S., Gérant des ventes et des achats,  
A.-Bernard DORÉ, Gérant de production.*

# Le Meurtre de Pierre Dion

Par le DOCTEUR SYLVIO LEBLOND

*Surintendant Médical  
Hôtel-Dieu Saint-Vallier  
Chicoutimi*

**L**E 14 janvier 1854, un horrible meurtre fut commis à Québec. François-Xavier Julien tue son beau-père Pierre Dion. Il est condamné à mort, puis la peine est commuée en emprisonnement à vie par le Général Rowan, alors Administrateur Général du Canada, en l'absence du Gouverneur. Lord Elgin venait de partir et on attendait Sir Edmund Head.

Les journaux français de la ville analysent la décision de l'Administrateur, parfois d'une façon assez acerbe. Le Journal de Québec, que dirige M. Cauchon blâme la décision gouvernementale, et se prononce ouvertement pour la peine de mort, tandis que le Canadien, propriété de M. Fréchette, veut la disparition de la peine capitale.

Voici les faits :

F.X. Julien, compagnon ébéniste, était revenu dernièrement de New-York, où il existait une forte colonie canadienne-française. Il y avait passé deux ans environ. Il avait laissé à Québec, sa femme, la fille de Pierre Dion, et une fillette de 8 ans qu'il avait adoptée.

Il revient à Québec vers la fin de l'année 1853. Apparemment le ménage Julien n'allait pas très bien. Le 1er janvier, il boit, et toute la semaine il est ivre. Le Jour des Rois, il se querelle avec sa femme. Pierre Dion amène chez lui sa fille et la petite pour les arracher aux mauvais traitements. Le même soir, Julien essaie de voir sa femme mais on lui refuse la porte et on le menace d'un mandat d'arrestation pour refus de pourvoir.

Le lendemain, il voit sa femme qui refuse de retourner avec lui, et son beau-père le prie de quitter la maison. Par la suite il erre comme une âme en peine. Il retourne à son travail, chez M. Larivière, qu'il quitte bientôt. Il entre chez lui, saisit un maillet de bois et détruit tout dans la maison : vaisselle, chaises, miroirs, lingerie, même les poupées de la petite.

Il veut revoir sa femme. Il consulte un avocat qui lui recommande de faire amener un bref d'Habeas Corpus, mais il n'a pas les \$10.00 nécessaires, à en couvrir les frais. Il vend 3 sh. un porte-crayon en or qu'il avait rapporté de New-York, et qu'il avait payé 25 sh. Il cherche toujours l'argent qui lui manque sans le trouver.

Le samedi, 14 janvier, vers 6 heures du soir, il entre chez Thibeau, le beau-frère de son beau-père Dion, sur la rue Ste-Marguerite, dans le quartier St-Roch. Son beau-père est là.

Ils se donnent la main, et après quelques paroles, Julien bouscule son beau-père, l'étend sur le plancher et lui plonge dans la poitrine et dans le flanc un ciseau d'ébéniste. La mort est presque instantanée. Julien quitte la maison, jette son instrument dans la neige, près d'une fenêtre, et il se rend dans une auberge, sur la rue Couillard où il rencontre quelques amis. On lui présente un autre Julien, le messenger de la Cité, comme étant son parent à qui il dit: "Il vaudrait mieux pour vous que nous ne fussions pas parents, car je viens de déshonorer la famille". Il raconte ce qu'il vient de faire et on décide d'aller voir le mort. Le cousin Julien entre seul dans la maison, et le charretier qui les mène, et à qui l'assassin raconte son histoire, refuse de les conduire plus loin. Un groupe d'enfants le reconnaît et on le suit.

Les deux Julien font route ensemble et on s'en va à la prison. Le meurtrier demande qu'on l'incarcère. Le goélier qui n'est pas au courant du meurtre, hésite d'abord puis finit par accéder à sa demande.

Le Dr Jean Blanchet qui avait été appelé d'urgence auprès du blessé n'a pu que constater la mort.

L'enquête du coroner tenue le lundi suivant chez Thibeau a établi d'une façon précise la cause de la mort comme en font foi les rapports d'autopsie faits par le Dr Jean Blanchet et son neveu, Hilarion Blanchet, assistés des Drs Jackson et Lemieux.

Ce rapport est d'une précision digne d'être citée si on tient compte que cet examen post-mortem se faisait il y a 100 ans de cela, par un médecin praticien de Québec, alors que l'enseignement médical n'en était qu'à ses débuts et que la Médecine Légale était encore une science en formation :

"Assisté de mon neveu, Hilarion Blanchet, je commençai à déshabiller le cadavre: les vêtements dont il était couvert étaient les mêmes qu'il portait lorsque je le vis la première fois le soir du 14. Ces vêtements étaient ensanglantés et percés vis-à-vis de la blessure. Je remarquai de nouveau la même blessure que j'avais vue le samedi précédent. Alors ouvrant la cavité de la poitrine, je remarquai que la blessure extérieure avait pénétré dans cette cavité. Elle avait pénétré la marge du lobe supérieur du poumon gauche, et s'avançant dans une direction oblique ascendante, elle avait pénétré le commencement de l'aorte ascendante dans sa paroi antérieure. L'aorte est la plus grosse artère du corps humain. L'instrument a percé cette artère à environ deux tiers de pouce

de son origine, immédiatement au-dessus des valvules semi-lunaires de l'aorte. Il y avait en conséquence de cette blessure une grande quantité de sang épanché dans la cavité pleurale gauche de la poitrine, je crois qu'il y avait entre 3 et 4 livres de sang ainsi épanché. Il y avait aussi une quantité de sang épanché dans la cavité du péricarde, peut-être 5 ou 6 onces. Il avait une adhésion de la plèvre pulmonaire à la plèvre costale de ce côté; mais ces adhésions étaient anciennes. Outre ces adhésions pathologiques, je n'ai rien remarqué d'anormal dans cette cavité.

Ensuite la cavité de l'abdomen a été aussi examinée. Une blessure partant de la partie inférieure des fausses côtes, du côté gauche, s'étendant obliquement en arrière et en-dedans a pénétré le rein gauche de part en part. Cette blessure n'a pas paru pénétrer dans l'abdomen. Il y avait du sang épanché dans tout le trajet de cette blessure, mais non pas en quantité considérable.

Continuant l'examen de la cavité abdominale, je n'ai remarqué aucune extravasation de sang, ni de matière stercorale, ni d'urine. Les viscères contenus dans cette cavité m'ont paru être dans l'état normal.

J'ai ensuite examiné la cavité du crâne. Je n'ai rien trouvé d'anormal dans cette cavité, si ce n'est que la membrane appelée arachnoïde avait perdu un peu de transparence et elle était tant soit peu épaissie. La moelle épinière contenue dans le canal vertébral a aussi été examinée. Je n'y ai rien trouvé d'anormal.

Comme on avait dit que le défunt était tombé avec violence sur le dos, j'ai examiné avec soin cette partie de la colonne vertébrale qui se trouve vers la partie supérieure du cou. Cette partie m'a paru être dans l'état normal. D'après les faits et lésions pathologiques observées par l'autopsie sur le cadavre du défunt, je suis d'avis que sa mort a été causée par la blessure infligée sur le devant de la poitrine; que cette blessure, ayant pénétré la cavité de la poitrine, a percé la marge du poumon gauche et le commencement de l'aorte, il s'est fait immédiatement un épanchement considérable de sang dans la cavité gauche de la poitrine et dans la cavité du péricarde. Cet épanchement sanguin a été la cause immédiate de la mort du défunt et a été la conséquence de la blessure.

La blessure qui a pénétré le rein gauche, quoique très grave, n'a pas été la cause de la mort; elle aurait pu devenir très grave et même mortelle par la suite des temps.

Je suis d'avis que la lésion de la membrane arachnoïde dans la cavité du crâne n'est aucunement liée avec la cause de la mort du défunt. Il n'y avait aucune équimose ou marque de violence sur le tissu chevelu ni sur le péri-crâne. (extérieur de la tête).

Si la cavité du péricarde s'est remplie de sang la première, le défunt n'a pas même survécu au-delà de vingt secondes après la blessure infligée; si la cavité pleurale s'est remplie la première, il a pu vivre peut être deux minutes. Si les deux cavités se sont remplies simultanément, il a pu vivre à peu près 50 secondes.

Le péricarde a été percé à sa partie supérieure, que l'on nomme corne ou corne du péricarde.

Lors de l'autopsie je n'ai pas changé d'opinion quant à la nature de l'instrument au moyen duquel la blessure a pu être infligée, et je suis d'opinion qu'un instrument tranchant et aigu d'un quart de pouce de largeur sur deux lignes d'épaisseur et environ quatre pouces de longueur aurait causé une blessure semblable. Mon neveu et moi avons tous deux, un scalpel à la main, fait l'autopsie. Messieurs Jackson et Lemieux étaient présents".

Il est difficile de trouver un rapport plus précis et plus concluant. La charge devenait écrasante contre le meurtrier. Le Dr Jean Blanchet n'était pas d'ailleurs le premier venu dans la profession à Québec. Il avait alors 59 ans, et il avait une des plus grosses clientèles de Québec. Il avait fait de solides études médicales à Paris et à Londres, après un apprentissage chez son oncle François Blanchet, au début du siècle. Il avait enseigné l'Anatomie à l'Hôpital des Emigrés, et il l'enseignait encore à l'Hôpital de la Marine. Il venait d'être réélu député de Québec; il l'avait déjà été d'ailleurs de 1834 à 1837. En septembre de la même année (1854) il sera choisi comme le premier doyen de la Faculté de Médecine de Laval. Il mourut célibataire en 1857.

La charge était écrasante. Le 28 janvier le procès commençait aux assises Criminelles, devant les Juges Panet et Aylwin. Le solliciteur-général Ross occupait pour la Couronne tandis que l'avocat J.T. Taschereau le futur Juge-en-Chef, défendait le meurtrier.

Celui-ci plaide coupable, mais son avocat plaide folie: folie d'accident, celle qui s'empare d'un homme doué de toutes ses facultés mentales et dont l'état normal se trouve subitement dérangé, bouleversé par un de ces chocs nerveux qu'une surprise, une grande joie ou un grand malheur impriment quelques fois, et dans des circonstances données, aux hommes d'un tempérament facile à exciter".

Il cite plusieurs auteurs entre autres le Dr Reid, John Locke, Batty, Cripton, Connolly et Spurzheim.

Et voici comment il décrit les symptômes de cette folie accidentelle: "Les auteurs qui ont traité de la folie s'accordaient à dire qu'elle ne naît

pas tout-à-coup, qu'au contraire elle reste quelque temps à l'état d'incubation et se manifeste par divers symptômes précurseurs d'un dérangement plus grave. Et quels sont, d'après eux, ces symptômes? Les voici: l'homme devient par degrés sombre et rêveur, il perd l'appétit et le sommeil; d'avare qu'il était il devient prodigue; il passe subitement des larmes à la joie, et de la joie aux larmes, et, dans cet état si son système nerveux se trouve subitement ébranlé par une grande joie, ou par une grande douleur, il arrive alors qu'il commet des actes à la perpétration desquels son libre arbitre est complètement étranger.

L'avocat de Julien attribue "cette folie accidentelle" aux déboires conjugaux, à l'alcool qu'il a ingurgité en trop grande quantité et à l'interférence de son beau-père qui veut l'empêcher de revoir une femme "qu'il aime et qu'il adore".

Il ne demande pas l'acquiescement de son client, mais son internement dans un asile d'aliénés.

Il rapporte un fait qu'il a puisé dans Taylor's Medical Jurisprudence. Un individu fait des pertes d'argent. Il craint que ses 4 enfants en souffrent et il les tue. Il n'est pas condamné à mort mais à la prison pour la vie. Et il termine en s'adressant aux jurés: "Pesez bien toutes les circonstances de cette grave affaire, et quoique vous soyez les juges, rappelez-vous que, plus tard, vous pourrez rencontrer un regard qui vous demandera compte de la mort d'un parent, et qu'un jour, peut être, votre conscience, vous fera sentir l'aiguillon d'un remords importun. Consultez votre coeur: le coeur est un guide certain"...

Des médecins sont appelés à témoigner et à donner leur avis sur l'état mental de l'accusé.

Le Dr Joseph Painchaud et le Dr Jean Blanchet sont d'avis que Julien est un aliéné mental ou du moins l'était pendant la période où il a commis son crime. Le Dr Painchaud affirme que Julien n'est pas "compos mentis", et le Dr Blanchet ajoute que l'ivresse peut créer un état d'aliénation mentale passagère.

Le Dr C. Frémont est d'avis que Julien sait "certainement distinguer le bien du mal" et le Dr Marsden affirme que l'accusé "est aussi sain d'esprit qu'aucun des témoins entendus en cette cour".

Après ces témoignages l'avocat de l'accusé, M. Taschereau s'adresse de nouveau aux jurés et leur dit qu'ils n'ont pas besoin de l'opinion des médecins pour constater que l'accusé n'est pas sain d'esprit.

Le solliciteur-général, M. Ross, à son tour, s'adressant aux jurés dit: "Il y a contradiction dans le témoignage des médecins: les uns ont

dit qu'il n'était pas fou, d'autres qu'un homme qui commet un meurtre est toujours fou. Cela ne constitue pas une preuve".

Le Président de la Cour, l'honorable juge Panet, finalement résume les faits et conclut : "Il reste à considérer une chose, savoir : si, au moment du crime, l'accusé avait la jouissance de ses facultés intellectuelles, et en conséquence s'il était, ou non moralement responsable de ses actes".

Il y a deux espèces de folie ; l'une partielle, l'autre totale : la première n'enlève pas à celui qui en est atteint tout l'exercice de sa raison. La seconde au contraire ne lui laisse que l'instinct et le rend moralement irresponsable des actes qu'il opère en cet état. L'ivresse dans aucun cas ne saurait être une excuse, car on ne peut excuser une faute par une autre. Il est bon d'observer toutefois, qu'il arrive qu'une ivresse prolongée occasionne le délire. Plusieurs médecins distingués ont été entendus. Suivant les uns, au moment où il a assassiné son beau-père, l'accusé, d'après l'ensemble des témoignages paraissait ne pas jouir de son libre arbitre ; suivant les autres, l'accusé ne se trouvait pas alors sous l'influence des suites d'une orgie qui avait cessé huit jours auparavant, mais que l'état d'excitation dans lequel il se trouvait alors, ne pouvait être attribué qu'à la violence d'une passion qu'il ne sut pas contenir et conséquemment que le meurtre avait été commis de sang froid et avec préméditation".

Les jurés se retirent et au bout de 15 minutes ils prononcent un "verdict de meurtre avec préméditation" et l'accusé est condamné à être pendu "le 17 mars prochain" (1854).

C'est alors que des complications surviennent. Le Canadien qui est opposé à la peine de mort, publie une lettre de Victor Hugo, où celui-ci déblatère contre la condamnation à mort d'un assassin à Guernesey.

A St-Roch, une requête se signe demandant une commutation de peine pour Julien.

Les Irlandais, avec le maire Alleyn en tête, se présentent chez l'Administrateur du Gouvernement, demandant un sursis à l'exécution qui doit avoir lieu le 17 mars, fête de la Saint-Patrice.

Une grande assemblée de citoyens se tient à la Salle de Lecture de St-Roch pour protester contre cette condamnation à mort. Québec n'a pas vu de pendaison depuis 16 ans et ne tient pas à en voir une autre.

La Société Canadienne de Bienfaisance et l'Institut Canadien de New-York envoient à leur tour une protestation, signée de 300 noms de Canadiens vivants à New-York, Brooklin et Jersey City.

L'Administrateur du Gouvernement, le Général Rowan, se laisse toucher, suspend la peine de mort et envoie Julien au pénitencier pour la vie. (27 février 1854). L'assassin que voulait sauver Victor Hugo, par contre, a été pendu à Guernesey, le 6 février.

La polémique se continue entre le Canadien et le Journal de Québec. Celui-ci blâme l'acte du Général Rowan, et prétend qu'il vaudrait mieux abolir la peine de mort que d'empêcher la justice de suivre son cours. Le Canadien analysant cette assertion de son confrère dit ceci: "Ceux qui font, de bonne foi, ces reproches au gouvernement n'ont pas fait attention, nous aimons à le croire, à une circonstance importante dans la cause de Julien, c'est que les médecins entendus pendant le procès ont différé d'opinion sur l'état mental de l'accusé lors de l'exécution du crime, les uns jurant qu'il avait l'esprit dérangé, les autres disant le contraire. Les jurés, il est vrai, ont donné leur verdict conformément à l'avis de ces derniers, mais qui osera dire que des hommes honnêtes et intelligents, si vous voulez, mais illettrés, doivent être considérés comme juges en dernier ressort d'un des points les plus difficiles de la médecine légale, sur lequel les hommes de science diffèrent d'opinion"...

Le Canadien est cruel pour les jurés mais lénient pour nos confrères.

La lutte se continue. On blâme le Gouvernement, on cite St-Paul, le Christ; on accuse même un correspondant d'être celui, qui, récemment, avait adressé une lettre au Czar de Russie, lui proposant de s'emparer du Canada. (La lettre avait été interceptée).

Il résulte de tout ce procès que Julien a bénéficié d'une commutation de peine de grâce aux témoignages des médecins qui ont laissé des doutes dans l'esprit du juge et de l'Administrateur, sur le comportement mental de l'accusé.

Et Julien est transporté au pénitencier de Kingston pour y subir sa peine, après avoir fait parler de lui et avoir occupé les pages des journaux de Québec pendant trois mois.

Dr SYLVIO LEBLOND

*Références*

- |                        |  |
|------------------------|--|
| Le Canadien :          | 16 janvier, 18, 20, 25, 27 janvier 1854<br>1, 10, 13, 15, 20, 22, 24, 27 février 1854<br>3, 8, 10, 13, 15, 17, 22, 27 mars 1854<br>12 avril. |
| Le Journal de Québec : | 17, 19, 31 janvier 1854<br>2, 14, 16, 28 février 1854<br>4, 9, 11, 14, 16, 18, 21, 23 mars 1854.   |

---

Depuis cinquante-six ans au service du public

**L'IMPRIMERIE LAFLAMME Limitée**

34, rue Garneau,

QUÉBEC

Téléphones: 2-4711  
2-4712

**GEORGES LAFLAMME,**

**Président.**

# Un conflit ouvrier au Canal de Beauharnois en 1843

Par le R. P. LEON POULIOT, s.j.

Collège Ste-Marie,  
Montréal.

EN 1840, la *législation sociale* est inconnue au Canada, comme en Europe d'ailleurs. Mais ici comme là-bas, il y a une *question sociale* et même des *sociologues* qui s'ignorent. Nous en avons la preuve dans le conflit qui éclata en 1843 entre les Irlandais employés au canal de Beauharnois et leurs employeurs.

On sait que depuis 1830 l'immigration irlandaise est considérable au Canada. Fuyant la détresse de leur pays, les Irlandais viennent chez nous, non pas pour y arrondir leur fortune, mais tout simplement pour y trouver de l'emploi et vivre. Ils sont employés dans les grandes entreprises publiques de l'époque, notamment dans le creusage des canaux. Mais les conditions de travail, de salaire et de logement sont inhumaines; c'est le triomphe du patron sur l'ouvrier. Le patron, c'est l'entrepreneur ou "jobber", qui spéculé sur l'argent du gouvernement et sur les sueurs du peuple.<sup>1</sup>

Les Irlandais, il va sans dire, habitaient avec leurs familles dans le proche voisinage du chantier et en quels campements! Ces agglomérations d'êtres humains torturés par la faim, méprisés par des employeurs sans âme, qui paient trop maigrement un travail excessif, sont des foyers dangereux tant pour la morale que pour la foi. Mgr Bourget, évêque de Montréal, le sait. Et pour atténuer, dans la mesure du possible, l'absence de législation sociale, il assigne un aumônier aux Irlandais du canal de Beauharnois.

Il leur annonce la bonne nouvelle dans une *Pastorale*, rédigée en anglais; il les prévient que M. Falvey, un des leurs, ne leur demandera rien en retour de ses services, puisqu'il est rétribué par le gouvernement<sup>2</sup>; il les exhorte — les Irlandais n'en avaient pas moins besoin que les Canadiens — à s'inscrire dans les sociétés de Tempérance<sup>3</sup>.

Tout alla bien pour un temps. Mais les conflits ouvriers — le mot *grève* n'avait pas encore droit de cité, semble-t-il — qui éclatent alors

<sup>1</sup> *Mélanges Religieux*, t. 6 (1843), 164.

<sup>2</sup> *AAM. Lettres de Mgr Bourget*, t. 2, 577. A sir Charles Bagot, 29 août 1842. Il remercie le gouvernement qui veut bien faire les frais du prêtre qui s'occupe des Irlandais au canal de Beauharnois.

<sup>3</sup> *AAM. Pièces et Actes*, vol. IV, f. 147v.-148r. Pastorale aux Irlandais employés au canal de Beauharnois. 1<sup>er</sup> sept. 1842.

dans les centres industriels d'Europe et que rapportent les journaux de Montréal, eurent déjà un écho très grave au canal de Lachine, au début de 1843<sup>4</sup>.

Le 13 juin 1843, les *Mélanges Religieux*, qui tiennent vraisemblablement leurs renseignements de M. Falvey, annoncent que de graves événements se préparent à Beauharnois, voire qu'ils sont déjà commencés<sup>5</sup>.

Après s'être renseigné à bonne source, le rédacteur des *Mélanges* reconstitue, huit jours plus tard, la suite des événements et s'efforce de les apprécier.

Le texte est long; mais il vaut d'être cité tout entier. On y voit sur le vif, dans un cas concret, l'*injustice* d'une civilisation qui ne connaît pas la *justice sociale*; on y voit une âme sacerdotale liée, mais elle en souffre, par la notion du contrat de travail régi par la seule justice commutative, obligée par fidélité aux principes, de condamner certains gestes des ouvriers, dont elle s'efforce par ailleurs d'atténuer la gravité, obligée aussi, et elle n'y manque pas, de dénoncer les patrons profiteurs et exploiteurs, appelant de tous ses vœux des lois qui empêchent le retour de pareilles scènes, honte de l'humanité, appelant des lois qu'elle ne sait pas nommer et qui sont les lois sociales, conquête du XXe siècle.

Nous avons promis de donner à nos lecteurs un précis des événements de Beauharnois. Nous nous empressons de le faire, les prévenant que nous avons puisé nos renseignements à la meilleure source. Le délai que nous avons mis à relater ces faits nous fut commandé par la prudence et la modération que nous voulons apporter dans une matière aussi délicate et où tant d'intérêts se trouvent en présence et se combattent. On a jugé, ce nous semble, trop légèrement, trop exclusivement ce qui vient de se passer à Beauharnois. Quelques journaux ont déjà été obligés de condamner ce qu'ils avaient soutenu et d'apprécier contradictoirement les mêmes faits. Ce fut pour ne pas nous exposer à ces contradictions que nous avons attendu que tout fût dit, que tout fût connu sur ces troubles que nous déplorons.

Nous devons dire d'abord qu'il y a des torts réels dans les deux partis: maîtres et ouvriers ne sont pas complètement inno-

<sup>4</sup> Nous ne parlons pas ici de ce qu'on a appelé les *émeutes* du canal de Lachine. Aux justes réclamations des ouvriers, Irlandais eux aussi, semblent s'être ajoutées des rivalités de clans entre les *Corkonians*, nouveaux venus au pays, et les *Connaughts*. *Mél. Rel.* T.5, 250, 325, 358, 371.

<sup>5</sup> T.6, 164.

cents. Les Irlandais étaient convenus de travailler de quatre heures et demie du matin jusqu'à sept heures et demie du soir, moyennant un salaire d'un écu par jour. Le temps du travail semble un peu fort et le salaire peut-être insuffisant au soutien de ces nombreuses familles sans autres ressources dans leurs campements. N'importe, ils étaient convenus de travailler pour ce prix ; on ne leur faisait pas d'injustice. Ils se sont plaints, il est vrai, qu'on sonnait souvent le commencement du travail avant l'heure et qu'on en reculait la fin frauduleusement ; qu'on ne leur permettait pas de fumer, de peur de perte de temps, même dans les chantiers en dehors des mines, où le danger du feu et des explosions n'était pas à craindre ; mais c'étaient là des griefs d'importance secondaire. Ce qui leur parut intolérable, le voici : ils avaient contracté avec l'intention de recevoir leur salaire en argent. Par ce moyen, ils auraient pu se procurer, même avec le prix convenu, des aliments et d'autres effets à un prix au-dessous de celui des magasins, ou d'une qualité inférieure, mais suffisante à leurs besoins. Au lieu de cela, ne recevant pas d'argent, ils étaient forcés de se pourvoir de toutes choses chez les entrepreneurs, au prix et de la qualité qu'il leur plaisait de les fournir. Il est facile de voir que cette spéculation n'était pas en faveur des ouvriers. Aussi ils reconurent bientôt qu'ils avaient pris des engagements intolérables. Travaillant beaucoup plus que les nègres des colonies et ne pouvant avec leur salaire, payé de la sorte, soutenir leurs familles, ils demandèrent qu'on haussât le prix des journées. Ce fut en vain, comme on le pense bien. Ils formèrent alors une coalition pour cesser le travail dans tous les chantiers jusqu'à ce qu'on fit droit à leurs réclamations ; et ils entraînent par persuasion ou par menaces tous les ouvriers dans la coalition. Les choses demeurèrent ainsi jusqu'au lundi, 12 juin ; ce jour-là, ils se réunirent au nombre d'environ quinze cents avec le projet avoué de visiter successivement les entrepreneurs et d'obtenir d'eux une augmentation de salaire.

Ils remontèrent en conséquence toute la côte, s'arrêtant successivement chez les entrepreneurs, auxquels ils demandaient diminution d'une heure de travail et augmentation de douze sous dans le prix des journées. La plupart des maîtres, soit intimidation, soit persuasion, y consentirent, et leurs réponses furent accueillies par des hurrahs et des cris de joie. L'un d'eux fut même porté en triomphe sur les épaules de ces intrépides agitateurs, aux acclamations de la foule. Il leur offrit une tonne de bière en rafraîchissement ; ils remercièrent et continuèrent leur route. C'est dans cette promenade menaçante et formidable qu'ils arrivèrent chez M. Me-

Donnell, contre lequel ils nourrissaient depuis longtemps des mécontentements, et que ne pouvant ni le rencontrer, ni obtenir satisfaction, ils commirent la déprédation dont on a parlé. Faute immense irréparable, qui a fourni une trop légitime excuse aux représailles sanglantes exercées contre eux. Là, ils forcèrent le magasin, brisant et détruisant tout ; mais il est faux qu'ils le pillèrent à leur profit, ce qui eût été préférable peut-être. Dans un autre endroit, le commis d'un entrepreneur ayant répondu que son patron était absent, et qu'il ne pouvait s'engager à sa place, ils passèrent outre sans rien détruire. Ces démonstrations avaient commencé à neuf ou dix heures du matin, et il était environ deux heures lorsqu'ils arrivèrent au haut de la route, tout fiers et tout joyeux d'avoir si bien réussi. Là se trouvait une station de troupes avec lesquelles ils se confondirent avec une sorte d'intimité réciproque. Les soldats reconnaissaient avec eux la légitimité de leurs plaintes ; ni les uns ni les autres ne soupçonnaient qu'une heure après ils devaient s'égorger. Tout semblait donc fini ; les soldats se mirent en marche pour redescendre suivant le commandement qui leur en fut fait ; et parmi les travailleurs, les uns demeurèrent en cet endroit qu'ils habitaient ; les autres, précédés d'une cornemuse, suivirent les troupes sans défiance, par le chemin qu'ils avaient parcouru le matin, pour retourner aussi dans leurs campements. Arrivés à quatre milles de là, ils furent étonnés de trouver subitement les troupes en ordre de bataille, les dragons enfermant un carré d'infanterie. On les somma de s'arrêter, ce qu'ils firent ; puis un magistrat lut le *riot act*, sans qu'ils soupçonnassent la plupart de quoi il s'agissait ; et à peine eut-il terminé qu'on commanda le feu sur le rassemblement, sans le sommer autrement ni lui donner le temps de se disperser. En même temps, la cavalerie exécuta une charge sur cette multitude en désordre, qui se précipita, partie dans les bois, partie dans la rivière où elle fut poursuivie. On prétend que les trois premières décharges furent faites à poudre seulement, et que ce ne fut qu'à la quatrième qu'on tira à balles ; c'est le secret des troupes. Toujours est-il que deux hommes périrent sur le champ de bataille, trois succombèrent dans la nuit, six furent vus noyés dans les rapides ; on pense que plusieurs blessés durent expirer dans le bois et qu'un plus grand nombre périt dans le fleuve.

Maintenant faisons une courte appréciation de ces faits. On a dit que les Irlandais étaient armés et offraient aux troupes un danger menaçant. Ils n'avaient aucune espèce d'armes, à moins qu'on ne nomme ainsi des bâtons. Ils étaient d'ailleurs si peu disposés

à la résistance armée, qu'entourant les troupes de leur masse compacte, ils auraient pu facilement ou les désarmer d'avance, ou après la première décharge, puisqu'elle fut faite à poudre, dit-on, et qu'elle n'avait dû tuer ni épouvanter personne. On a dit qu'ils avaient volé des armes et d'autres effets aux habitants; qu'ils avaient pris à un entrepreneur plusieurs barils de poudre. Cela n'est pas plus fondé, et la meilleure preuve, c'est que les habitants sympathisaient avec les Irlandais, et qu'ils ne font aucune plainte contre eux; c'est que ceux qui les accusent d'avoir été si formidablement armés ne disent pas qu'un seul fusil ait été vu dans les mains des Irlandais au moment de l'engagement, qu'ils aient tué ou blessé un seul soldat, qu'ils aient même fait aucune résistance significative. On a dit qu'ils organisaient dès le lendemain une éclatante vengeance; le jeudi suivant plusieurs corps d'ouvriers travaillaient à leurs chantiers aux conditions récemment obtenues; et ils étaient demeurés tranquilles jusqu'à ce moment. On a dit, et ceci est plus grave, que le missionnaire irlandais avait fomenté les troubles, avait lui-même provoqué une enquête; un journal publiait vendredi, et un autre répétait samedi que dans le moment même il soulevait les travailleurs, etc. Il y a là autant de calomnies que de paroles. Ce respectable prêtre a lui-même recommandé sans cesse à ses ouailles la résignation et la patience; il leur conseillait d'attendre un temps plus opportun pour obtenir justice; il était loin de prévoir la sanglante issue de leurs plaintes; au moment de la bataille, il était retenu au confessionnal, et il n'apprit ce qui s'était passé que quand il fut appelé pour donner le secours de son ministère aux mourants et aux blessés. Enfin, le jour où on l'accusait d'exciter les Irlandais à la révolte, il était à Montréal où il arriva jeudi. Avant d'accuser ainsi un prêtre digne à tous égards de l'estime et de la considération, il faudrait du moins s'assurer quelque peu de la vérité des faits, et ne pas jeter aussi légèrement l'insulte et la calomnie sur le nom d'un homme d'honneur et d'un honnête homme. Mais c'est une haine de parti qui accuse, ses paroles n'ont rien qui doive surprendre.

Nous avons fait connaître, d'après la conviction que nous a donnée l'étude consciencieuse des faits, notre opinion sur les troubles de Beauharnois. Il y a des torts réciproques; mais où sont les premiers et les plus grands coupables? Les Irlandais se sont perdus eux-mêmes en violant le domicile et la propriété de ceux qu'ils regardaient comme leurs ennemis; rien ne saurait les justifier de n'avoir pas conservé le calme et la modération, même au milieu de leurs souffrance et de l'irritation causée par les griefs dont ils se plai-

gnent. Mais fallait-il pour cela les tuer en masse longtemps après ? Ainsi tout en condamnant leurs excès, nous les plaignons sincèrement. Si on nous demande pourquoi, nous répondrons que c'est parce qu'il y a du sang répandu et qui fume encore ; c'est qu'il y a parmi eux des morts, des blessés, des veuves et des orphelins ; c'est qu'ils se plaignent depuis longtemps, et toujours en vain ; c'est qu'ils n'ont point eux de soldats pour obéir à leurs ordres et leur faire la justice qu'ils réclament ; c'est que lorsqu'ils sont poussés au désespoir, lorsque lassés d'attendre, quelques-uns, plus audacieux que coupables, commettent des excès qu'il serait plus sage de prévenir, on n'a qu'un moyen d'y répondre et d'y remédier, des soldats et des coups de fusil. Les maîtres ont la force et la puissance, les serviteurs n'ont que des plaintes ! Voilà pourquoi nous les plaignons, pourquoi nous demandons grâce et miséricorde pour eux.

Il y a évidemment dans ces troubles continus une cause qui devrait plus sérieusement attirer l'attention de l'autorité que les conséquences qu'on punit ou que l'on s'efforce de prévenir. Il faudrait, ce nous semble, autre chose que des soldats et la prison pour ramener la paix au milieu de cette population d'ouvriers. Il serait trop absurde de penser que ces hommes sont exceptionnels ; qu'ils sont faits de cruauté, de vengeance et de sédition ; qu'ils ont apporté de leur pays les émeutes et le brigandage comme un bagage naturel. Non, ils ne sont pas plus barbares, indisciplinés et séditieux que d'autres. Il y a à leur conduite turbulente une cause que l'on ne veut ou que l'on n'ose détruire. C'est évident : ils sont ici ce qu'on les a faits ici. N'importe, on parlera de leur révolte, on les proclamera indomptables, séditieux, rebelles, on prendra des mesures pour les soumettre à des coups de fusil ; l'opinion publique se préoccupera des phases diverses de ces drames sanglants ; et quand la force aura triomphé de la faiblesse de ces **pauvres gens**, une rédaction officielle viendra vous dire : "Tout est tranquille à Beauharnois ; les mutins sont vaincus ou emprisonnés ; la paix est revenue et l'ordre règne parmi la population !" L'ordre, la paix, quelle moquerie ! Mais pourquoi avaient-ils été troublés, cet ordre et cette paix ? Comment les avez-vous ramenés ; quelles consolations, quels secours, quelle justice êtes-vous venus apporter aux plaintes, aux prières et aux demandes d'hier ? L'ordre et la paix sont rétablis ! Oui, comme ils règnent sur des ruines après un bombardement ou un incendie. Avez-vous rétabli la justice et recherché les vrais coupables ? Non, il ne s'agit pas de cela, mais de comprimer ceux que des causes étrangères ont poussés à la révolte, mais de faire taire leurs plaintes et leurs murmures. Quant à en

ôter la cause et l'occasion, quand à prévenir le renouvellement de ces scènes désolantes, c'est évidemment moins important, n'est-ce pas? Et voilà encore un des mille effets produits chaque jour par cette industrie nécessairement égoïste, de ce règne de l'argent, la puissance encensée du siècle et qui soumet à sa volonté toutes les autres puissances. Ne dites donc plus que l'ordre est rétabli quand la force et la violence ont triomphé de l'impuissance, et que vous avez mis des spéculations industrielles à la place de la religion, de la charité et de l'impartiale justice <sup>6</sup>.

Comment ne pas admirer la vibrante indignation de ce sociologue avant l'heure? Qui est-il? Qui nous aidera à l'identifier? C'est un prêtre de l'évêché de Montréal assurément. Ne serait-ce pas M. Jean-Charles Prince, ancien professeur et directeur du Séminaire de Saint-Hyacinthe, premier rédacteur des *Mélanges Religieux*, aujourd'hui chanoine et grand-vicaire de Montréal?

Mais comment tout cela a-t-il fini? Une enquête fut faite sur les lieux. Revenons aux *Mélanges*:

Un seul témoin à décharge a été entendu, et on prétendait que son témoignage et celui de tous les autres devaient être regardés comme nuls. Cependant il fut reconnu par les juges de l'enquête que les plaintes et les griefs des travailleurs étaient fondés, car il fut résolu qu'on leur accorderait trois shellings par jour et qu'ils ne travailleraient qu'entre six heures du matin et six heures du soir. C'est plus qu'ils ne demandaient <sup>7</sup>.

Mais le magistrat Jean-Baptiste Laviolette, grand responsable de la tuerie, était exonéré: "Nous rendons un jugement d'*Homicide justifiable*", décida le jury; texte que le *Herald* se fit un devoir de publier avec un plaisir diabolique <sup>8</sup>.

Le récit d'un fait comme celui-là nous fait toucher du doigt les immenses progrès réalisés depuis un siècle dans le domaine social. Il nous apprend également qu'au Canada comme ailleurs les hommes d'Eglise n'ont pas hésité à soutenir les travailleurs contre les spéculateurs et les exploités sans coeur et sans âme.

Léon POULIOT, s.j.

<sup>6</sup> *Ibid.* 178-179, 20 juin 1843.

<sup>7</sup> *Ibid.* 180.

<sup>8</sup> *Ibid.*

---

*Avec les hommages*

*de*



*Adrien BÉGIN, directeur-gérant.*

●

**IMPRIMEURS - RELIEURS - RÉGLEURS**

**Tél.: TE. 7-5881**

●

**45, AVENUE BÉGIN,**

**LÉVIS, P. Q.**

# Louis-Nicolas Gaudin dit Lapoterie

Par GERARD MORISSET, M.S.R.C.

Conservateur du  
Musée de la Province

DANS son ouvrage intitulé *The Old Silver of Quebec* (page 30), Ramsay Traquair écrit ces lignes de l'orfèvre dont il est ici question : « La Potterie. Silversmith, in the archives of the Basilica of Quebec for 1734 (Barbeau). In the accounts of Notre Dame of Montreal in 1765, 1767, 1768 and 1771 are payments of accounts to a silversmith named Sr. La Potterie. This is probably the same as that in the Basilica accounts but nothing more is known about him. » On va voir au cours de cette étude qu'il s'agit bien de deux orfèvres différents.

Louis-Nicolas Gaudin, qui a utilisé le surnom de son père (Lapoterie), a vu le jour à Québec le 10 juin de l'année 1725; fils de Nicolas Gaudin et de Marie-Madeleine Gilbert, il a été baptisé le lendemain et il a eu pour parrain Claude Bermen de la Martinière et pour marraine Françoise Rey-Gaillard. En l'absence de tout brevet d'apprentissage, je suppose qu'il a été l'apprenti de son père et qu'en 1743 il a hérité de l'atelier paternel. Maigre héritage, si l'on se rappelle les rares mentions d'outils qui figurent dans l'inventaire après décès de Nicolas Gaudin<sup>1</sup>.

Le 24 avril 1747, il épouse Marie-Madeleine Morier, fille d'un voiturier de Québec. Il habite semble-t-il, la maison paternelle, sise rue Saint-Joseph (actuellement rue Couillard), et c'est probablement au même endroit qu'il tient boutique de « jouaillier ». Son nom paraît parfois dans les inventaires après décès de l'époque 1750. Ainsi le 29 décembre 1752, Maître Barolet l'invite à estimer les pièces d'orfèvrerie qui ont appartenu à la communauté de biens de Louis Liénard de Beaujeu, « Ecuyer Sieur de Villemonde, Capitaine d'Infanterie Entretenu pour le Service du Roy en Cette Colonie », et son épouse défunte, Louise-Charlotte Cugnet; et en cette qualité, Louis-Nicolas Gaudin signe l'étrange certificat qu'on va lire :

« je serti fie avoier pessé un Couverre pézant 5 onse 18 grain

« jde un goblet pézant 3 onse 5 gros Et demie

<sup>1</sup> Cf. *Bulletin des recherches historiques*, janvier-février-mars 1956.

« jde un pot avec son Coueleveq Et son anse pezant 3 Mar tout an samble

« font 4 Mar (marcs) 5 gros  $\frac{1}{2}$  18 grain d'argentrie Suis vant le tarif du Roy fait la somme de 196 # 6s 3d dont je tien véritable.

« a quebec ce 28 Xbe 1752 Lapoterie. »

Peut-être l'atelier de l'orfèvre, comme les autres ateliers d'ailleurs, souffre-t-il de la dureté des temps? Dès la fin de l'année 1755, Louis-Nicolas Gaudin fait l'acquisition d'une terre de trois arpents et demi de largeur sur quarante de profondeur, au fief de l'Épinay, « vulgairement appelé Saint-Joseph »<sup>2</sup>. Chose sûre, l'orfèvre a été particulièrement éprouvé par la guerre et c'est pourquoi il va s'établir à Montréal peu après le traité de Paris.

Un document daté de 1791 nous apprend qu'il habite alors Montréal, « faux bourgt de Québec ». Voici quelques notes sur ce document. Il s'agit de la cession, de la part de Louis-Nicolas Gaudin et de son frère Ambroise (domicilié au môle Saint-Nicolas, dans l'île de Saint-Domingue), à William Ennis, qui a épousé leur soeur, de la moitié indivise d'un immeuble sis rue Saint-Jean, à Québec, immeuble que Nicolas Gaudin père avait eu en don de son oncle Ambroise en 1734<sup>3</sup>. A la lecture de cette cession, dressée le 7 novembre 1791 par Me Joseph Planté, on apprend que la veuve de Nicolas Gaudin père est décédée le 5 septembre de cette année-là et qu'elle « n'a laissé que très peu de hardes et linges, que les Sieurs et Dame Ennis ont eu soin d'elle pendant plusieurs années jusqu'à son décès, qu'ils ont payé ou devoient payer ses dettes et frais funéraires... »; on apprend encore que la maison sise sur l'immeuble de la rue Saint-Jean a été fort abîmée pendant le siège de 1759 et qu'elle n'est plus qu'une mesure.

On a vu au début de cette étude que le nom de Louis-Nicolas Gaudin paraît dans les livres de comptes de Notre-Dame de Montréal; il s'agit sans doute de réparations de pièces d'orfèvrerie. C'est un ouvrage de ce genre que je trouve dans le deuxième livre de comptes de Varennes, à la date de 1772: « A lapoterie pour avoir raccommodé les croix et les avoir rapportés, 18# ». »

Louis-Nicolas Gaudin dit Lapoterie est mort à Montréal le 5 décembre 1809, à l'âge de quatre-vingt cinq ans. On ne connaît pas son poinçon ni aucune de ses oeuvres.

Gérard MORISSET

<sup>2</sup> Minutier de M<sup>e</sup> Jean-Claude Panet, 4 décembre 1755.

<sup>3</sup> Minutier de M<sup>e</sup> Hiché, Québec, le 7 juillet 1734.

# La Chronique du Bibliothécaire

Par GERARD MARTIN

*Bibliothécaire en chef  
Archives de la Province.*

---

AUDET, Louis-Philippe: *Le Système scolaire de la Province de Québec. Tomé VI.* Québec, Les Editions de l'Erable, 1955. 354 p.

La Société Royale du Canada vient de reconnaître la valeur de notre historien de l'enseignement au Canada, en l'appelant à siéger parmi ses membres. Félicitations. L'ampleur de l'œuvre entreprise et la qualité de la réalisation ne méritaient pas moins.

Le sixième volume de cet ouvrage d'envergure étudie la situation scolaire à la veille de l'Union. Époque troublée, situation pénible: incompetence des maîtres, insuffisance des salaires (ceci déterminant cela, comme aujourd'hui d'ailleurs, dans d'autres domaines), et surtout indifférence des gens pour l'Instruction. Et Lord Durham entre dans le paysage avec son fameux Rapport. Les autres volumes nous diront son influence sur notre régime scolaire.

*Études sur le Parler français au Canada.* Québec, Les Presses Universitaires Laval, 1955. 222 p.

Les Presses universitaires Laval ont l'heureuse idée de réunir en un volume les travaux qui ont marqué le cinquantenaire de la Société du Parler français au Canada.

C'est un inventaire sérieux et documenté de nos richesses et de nos pauvretés linguistiques.

GOWANS, Alan: *Church Architecture in New France, 1615-1760.* Toronto, University of Toronto Press, 1955. 162 p. \$8.00.

Cet ouvrage, précieuse contribution à l'histoire de l'architecture canadienne, étudie le développement et l'évolution du style d'architecture religieuse au Canada, sous le régime français, depuis les toutes premières cabanes de branches et de bois rond jusqu'à l'ère des grandes églises flanquées des deux clochers traditionnels du milieu du dix-huitième siècle.

Il nous présente la tradition architecturale du Québec comme quelque chose de distinctif et de typiquement canadien. Une cinquantaine de planches, dessins et photographies ornent ce bouquin, et un appendice très bien fait facilite les recherches. Un ouvrage de base et de référence dans son domaine.

BIRD, Will R.: *Done at Grand Pré*. Toronto, The Ryerson Press, 1955. 179 p. \$4.00.

Le deux centième anniversaire de la déportation des Acadiens, qui nous avait déjà valu les ouvrages de Rumilly et d'Arsenault, nous apporte également une étude de langue anglaise. Comme il fallait s'y attendre, c'est presque une apologie; du moins l'auteur rejette-t-il le blâme, si tant est qu'il y a blâme, sur les coloniaux de la Nouvelle-Angleterre, et non sur les "Habits Rouges" anglais. L'ouvrage de monsieur Bird, au demeurant, n'apporte pas beaucoup de neuf à ceux qui ont déjà lu Brebner et les anciens historiens.

MAHEUX, Abbé Arthur: *Pierre Maheust, Sieur des Hazards, et ses descendants: Souvenir du tri-centenaire (1655-1955)*. Québec, s.éd., 1955. 33 p.

Tableau généalogique et étude sociale de la vie et de l'œuvre des Maheust en Nouvelle-France. Plusieurs documents — contrat seigneurial entre Pierre Maheust, Jean Trudel et Juchereau de Saint-Denis, inventaire des possessions de Pierre Maheust, etc. — augmentent l'intérêt historique de cette courte étude familiale.

FREGAULT, Guy: *La Guerre de la Conquête*. Montréal, Fides, 1955. 520 p.

L'auteur, comme il le dit dans son Introduction, s'est moins inquiété de raconter des combats, comme l'ont fait tant d'autres historiens, que de définir des objectifs, de dégager les causes de cette guerre, et de la replacer dans les cadres du conflit mondial où elle s'est déroulée. Appuyant sur une expression qui lui est chère, monsieur Frégault prouve que les Canadiens n'ont pas seulement été vaincus en 1760, mais qu'ils ont été "défaits", et cela dans le sens le plus étymologique du mot. "L'utilité d'une entreprise historique, dit-il en conclusion, ne se juge pas aux émotions qu'elle donne ni aux soulagements qu'elle procure, mais à la valeur des éclaircissements qu'elle fournit." A ce point de vue, le seul qui importe en histoire, la dernière œuvre de monsieur Frégault est d'une valeur incontestable.

Vingt-six pages de sources, et un index de vingt-huit pages complètent admirablement l'ouvrage.

des Grandes Fourches. Montréal, Apostolat de la Presse, 1954. 220 p.  
O'NEIL, Louis-C: *Types et caractères de chez nous*. Sous le signe

Comme le titre l'indique, il s'agit de courtes biographies de personnages qui ont illustré la ville et la région de Sherbrooke. En brossant

ces portraits, le journaliste O'Neil n'a pas eu l'intention de faire de la haute littérature, mais plutôt de la petite histoire; son ouvrage dépasse néanmoins l'information ordinaire, et sera pour les uns un agrément, et pour les autres, un instrument de travail.

FERNS, H. S. et OSTRY, B.: *The Age of Mackenzie King. The Rise of the leader.* Toronto, British Book Service, 1955. 356 p. \$4.25.

Cet ouvrage, qui diffère sensiblement de celui de Bruce Hutchison, étudie principalement comment et pourquoi William Lyon Mackenzie King devint chef du parti libéral. Nous serons surpris d'y apprendre que ce n'est pas Laurier qui l'avait choisi, comme nous nous étonnerons de lire que King fut un avocat de la neutralité américaine lors de la première guerre mondiale.

Des notices biographiques de plus d'une centaine de contemporains de King complètent le volume.

FARR, David M. L.: *The Colonial Office and Canada, 1867-1887.* Toronto, University of Toronto Press, 1955. 362 p.

Les historiens qui voudront étudier les premières années de la Confédération canadienne feront bien de se reporter à l'ouvrage de monsieur Farr. Ils y verront, au milieu d'une documentation abondante (25 pages de bibliographie), l'évolution du "Dominion of Canada" vers le Statut de Westminster, au sein de l'Empire britannique qui devait devenir lui-même un Commonwealth des nations britanniques.

*L'Art esquimau au Canada.* Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1956. 48 p. \$0.35.

Un panorama vivant de l'art esquimau présenté en une élégante brochure illustrée. En parcourant cet ouvrage, le lecteur suit l'action féconde et émouvante de l'artisan esquimau, de ses hommes et de ces femmes simples dont le talent s'exprime dans un art primitif, original et merveilleux. Les ébauches et maquettes sont de James Houston.

GIROUX, Thomas-Edmond: *Le Jour de l'Indien.* Québec, s.éd., 1955. 416 p.

Monsieur Giroux, de la Société historique et archéologique de l'Orne, étudie ici la vie des Indiens, tant de l'époque pré-colombienne que de l'époque post-colombienne, leurs vêtements, leurs habitations, leurs jeux, leurs voyages, leur mode de gouvernement, leur pratique médicale. Il en vient à la friction des deux civilisations et à la barbarie de certains blancs. Son livre répond à la question: Pourquoi l'Indien a-t-il accepté la Croix et refusé la Civilisation?

*Les Récollets et Montréal. Huit manifestations commémorant le 250<sup>e</sup> anniversaire de l'établissement des Récollets à Ville-Marie, 1692-1942.* Préface de Marcel Trudel. Montréal, Editions Franciscaines, 1955. 293 p. \$2.50.

Cet ouvrage rompt la conspiration du silence que nos historiens semblent avoir faite autour de ces premiers missionnaires canadiens que furent les Récollets. Il contient, entre autres, le texte de huit causeries radiophoniques données au poste CKAC en 1952: Les commencements de l'œuvre des Récollets, par M. Léo-Paul Desrosiers; La première messe dite sur l'Île de Montréal, par Mlle Marie-Claire Daveluy; Les premières missions des Récollets, par M. le chanoine Lionel Groulx; L'historien Sagard, par le R. P. Archange Godbout; Le premier martyr, Viel, par l'abbé A. Desrosiers; Le R. P. Charles Rapine, par le R. P. Damase Laberge; Jérôme de La Dauversière, par Mgr L.-P. Perrier; Le 250<sup>e</sup> anniversaire, par le Père Léon Pouliot.

Il est à souhaiter que cette "réhabilitation" des Récollets de Montréal, soit bientôt suivie d'une autre histoire sur les travaux des Récollets de Québec, de l'Acadie, et même de Terre-Neuve.

*The Canadian Historical Association Report of the annual meeting held at Toronto, June 1-4, 1955.* 133 p.

Ce rapport contient les travaux suivants: The Impact of the Railway on a Pioneer Community, by J. J. Talman; Sir Wilfrid Laurier and the British Preferential Tariff System, by James A. Colvin; Laurier and Imperialism, by H. Blair Neatby; The Function of History, A Philosopher View, by Richard M. Saunders; Guglielmo Ferrero and the Writing of History, by Ezio Cappadocia; Farewell to German History? Revisionism versus Traditionalism, by R. A. Spencer; Aux Sources de l'Histoire de l'Acadie et des Provinces Maritimes, par le R. P. René Baudry; The British Party System Between the Reform Acts of 1832 and 1867, by J. B. Conacher; Mid-Nineteenth Century Political Parties — United States, by W. E. Binkley; Political Partyism' in Canada, by A. R. M. Lower; The Moravian Missionaries, their Indians, and the Canadian Government, by Leslie R. Gray.

Gérard MARTIN

## Famille Fauteux (1)

---

### I. FAUTEUX,

Pierre, né en 1642, originaire de Saint-Ouen, près Rouen, épousa en 1679, après contrat de mariage reçu par Rageot, notaire, de Québec, le 29 mars, BULTE, Péronne (1655-1720).

Pierre Fauteux vécut depuis son mariage à son décès en 1714 à Pointe-aux-Trembles de Québec, aujourd'hui Neuville. Sa femme lui survécut six ans.

On ne lui connaît qu'un fils, qui ait continué la lignée, le suivant, Pierre.

### II. FAUTEUX,

Pierre, né en 1690, à Pointe-aux-Trembles de Québec, épousa à Champlain, le 3 février 1717, DURAND-DESMARCHAIS, Catherine.

### III. FAUTEUX,

Jean-Baptiste, né à Sorel en 1724, fils de Pierre et de Catherine Durand, épousa à Saint-Laurent, près Montréal, le 19 février 1753, BERTHELET, Marie-Joseph.

### IV. FAUTEUX,

Pierre, né à Saint-Laurent, de Montréal le 2 février 1761, fils de Jean-Baptiste et de Marie-Joseph Berthelet, épousa à Saint-Eustache, le 6 février 1787<sup>2</sup> ROY, Josephpte.

### V. FAUTEUX,

Jérémie, fils de Pierre Fauteux et de Josephpte Roy, épousa à Saint-Benoît (Deux-Montagnes), en 1833, Mlle Proulx, et convola à Saint-Eustache, en 1840<sup>2</sup> avec, PROULX, Rosalie.

Jérémie Fauteux vécut à Saint-Benoît (D.M.). Il y était encore domicilié en 1871. Il eut, entre autres, deux fils, Hercule et Alfred.

---

<sup>1</sup> Généalogie partielle.

<sup>2</sup> Notes de M. D. Charbonneau. Compilation de Jean-Jacques Lefebvre.

## VI. FAUTEUX,

Hercule, marié à Saint-Martin (Ile-Jésus) le 23 janvier 1871 à DAGENAIS, Exilda (1848-1934), fut le père, entre autres, d'AEGIDIUS FAUTEUX (1876-1941) le grand érudit montréalais, bibliothécaire de Saint-Sulpice et de la Ville de Montréal.

## VI. FAUTEUX,

Alfred, domicilié à Oka, marié à Saint-Benoit (Deux-Montagnes) le 10 février 1880 à CHARBONNEAU, Angéline, dont est issu, entre autres, *Me J.-Noël Fauteux*, avocat, journaliste et auteur, marié à Montréal, en 1919, à CHAMPAGNE, Germaine.

**Déposez régulièrement, le succès est au bout**

Solide comme le rocher de Québec



**LE FOYER DE L'ÉPARGNE**



**SERVICES AU PUBLIC**

- |                       |                        |
|-----------------------|------------------------|
| • Comptes épargne     | • Prêts avec garanties |
| • Comptes courants    | • Prêts personnels     |
| • Coffrets de sûreté  | • Prêts hypothécaires  |
| • Valeurs en garde    | • Chèques de voyages   |
| • Casiers pour dépôts | • Mandats d'argent     |

**CORRESPONDANT EXTÉRIEUR**



Fondée en 1848

**La Banque d'Économie de Québec**

*Siège social: 21, rue St-Jean*



**SUCCURSALES**

16 à Québec

2 à Lévis

---

**Attention !    Attention !**

**A VENDRE**

**Série complète**  
du  
**Bulletin des Recherches Historiques**  
**1895 - 1956**

**S'adresser à l'Administration**  
**2050 Saint-Cyrille Ouest**  
**Québec**

---

---

**UN BON MOYEN**

Dans votre budget personnel ou familial, faites la part de l'épargne aussi large que possible.

Dès que vous touchez quelque argent, commencez par prélever tout ce que vous pouvez mettre de côté. Déposez-le tout de suite à votre compte en banque.

C'est le meilleur moyen d'éviter les dépenses inutiles.

**BANQUE CANADIENNE NATIONALE**

**Actif, plus de \$490,000,000**

**558 bureaux au Canada**

**15 succursales à Québec**

---



LES PRODUITS DE L'ÉRABLE

# “CITADELLE”

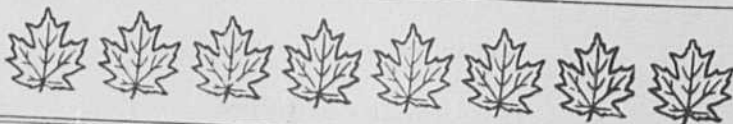
Sont de nos jours de précieux auxiliaires dans la cuisine moderne. D'une pureté et d'une valeur insurpassables, ils font des desserts délicieux en même temps que nutritifs.



LES PRODUCTEURS DU SUCRE  
D'ÉRABLE DU QUEBEC

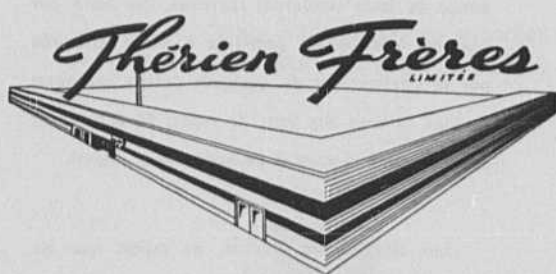
Bureau: Edifice Desjardins,

Avenue Bégin, Lévis.



*Quand*

— en l'an 2000,  
— on écrira l'histoire  
— du Canada français,  
— il ne faudra pas omettre:



J.-ALEX. THÉRIEN, c.c.s., président

IMPRIMEURS  
LITHOGRAPHES  
STUDIO D'ART  
• ÉDITEURS •

8125, SAINT-LAURENT • MONTRÉAL 11 • DU. 8-5781

## LES PARCS DE LA PROVINCE

Le gouvernement de la province a constitué, dans les grandes régions du Québec, des réserves ou parcs destinés à la récréation de notre population.

Choisis pour la commodité de leur site, la richesse et la variété de leur végétation, l'abondance de leurs ressources sportives, ces parcs ont conservé une beauté primitive à peine effleurée par la construction de quelques camps rustiques; ils sont devenus des lieux de repos, de détente et de distraction comme il en existe peu ailleurs.

Les citoyens de Québec, de même que les touristes, sont invités à visiter les parcs provinciaux. Le réseau routier de la province, l'un des meilleurs de notre pays, conduit à ces régions. Visiter les parcs provinciaux, c'est refaire ses forces au contact de la science.

**l'Office provincial de publicité**